



À Montpellier, le 13 décembre 2019

La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et l'EPF d'Occitanie signent un protocole de partenariat afin d'accompagner les projets de développement territorial.

L'établissement public foncier d'Occitanie développe déjà des interventions opérationnelles d'acquisitions et de portage foncier avec les communes de Lauret et de Valflaunès dans le cadre de conventions foncières portant sur un **engagement financier de 4 M€**. Deux autres conventions sont en cours de signature sur les communes de Saint-Bauzille-de-Montmel et Sauteyrargues pour un engagement financier de l'EPF de plus d'1 M€.

Ce protocole permettra à la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup doit permettre d'élargir l'accès à cette ingénierie foncière à l'ensemble du territoire intercommunal et ainsi accélérer la réalisation de projets d'habitat et de développement économique. L'appui à l'ingénierie mis à disposition par l'EPF permettra de cofinancer d'éventuelles études de diagnostic foncier.



Exemples d'intervention de l'EPF

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

Lauret - Projet de réalisation de 15 logements locatifs sociaux

Acquisition par l'EPF en 2018 : 162 000 €

Cession prévue en 2020

Décote prévue par l'EPF de **58 000 €** soit près

de 4 000 €/logement





Valflaunès – Projet de réalisation de logements

Préemption en 2017 pour la réalisation de **10 logements** Acquisition en 2018 pour la réalisation de **14 logements locatifs sociaux et 8 terrains à** bâtir

Montant des acquisitions : **646 000 €** Cession prévue à FDI Habitat en 2020



À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Castres-Mazamet, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière significative en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Agir sur la préservation de l'environnement et la prévention des risques

CONTACT PRESSE

EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN – Responsable de la communication, des relations publiques et presse esra.gueuvin@epf-occitanie.fr · www.epf-occitanie.fr · ©EPF_Occitanie in EPF d'Occitanie 04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70